



La Lettre Du DDEN

www.dden-fed.org

15 juin 2024

Numéro 260

La mission de DDEN indispensable pour l'École



L'efficacité de l'École laïque est pour nous DDEN notre priorité parce que c'est là que se forge l'avenir de la Nation et où chaque jeune peut se construire Citoyen. Notre fonction et notre rôle ont été définis dans nombre de lois, décrets et circulaires intégrés aujourd'hui dans le Code de l'Éducation. Nous sommes, dans l'École et au sein du Conseil d'École, des intermédiaires bénévoles entre toutes les composantes du système scolaire : les familles, les personnels d'éducation, les services académiques et municipaux. **Ainsi, tout ce qui touche à l'enfant ne nous est pas indifférent.**

Peu de personnes connaissent notre fonction et les personnes qui l'assume. Des exceptions existent heureusement, conséquence du dynamisme de collègues et des activités déployées par les Unions départementales de notre Fédération.

Le renouvellement quadriennal débute dès ce mois de septembre 2024 pour la période 2025-2029. Nous devons, pour recruter de nouvelles forces vives, expliquer et faire connaître notre implication et notre engagement, par le don de temps, pour une action bénévole d'intérêt général : l'École première institution de la République.

Nous avons, depuis bien des années des outils, que nous avons multipliés. Utilisons-les, comme nos affiches, dans les lieux institutionnels, écoles, mairies....

Il faut ensuite faire reconnaître l'utilité sociale et éducative du DDEN dans nos champs d'intervention de notre fonction para-administrative et aussi dans nos actions associatives au travers, en particulier, de nos deux concours nationaux : « **Écoles fleuries pour un développement durable et Citoyen** » et « **Samuel Paty, se construire Citoyen** ». Ce bénévolat des DDEN constitue l'expression fondamentale de notre engagement pour le civisme au sein de notre École. Nous mettons, au service des autres, notre temps, nos ressources, notre énergie et nos compétences, au-delà d'intérêts personnels, en ces temps où prospère l'individualisme intéressé. **Ce recrutement et ce renouvellement quadriennal conditionnent notre avenir de DDEN.**

Nous comptons sur la contribution de bénévoles d'horizons variés, qui ont chacune et chacun des compétences et des expériences à faire partager pour notre engagement au service de l'intérêt des jeunes.

Contribuer à former la jeunesse de notre pays aux valeurs de la République est, pour nous DDEN, une exigence majeure pour en faire comprendre leur sens et leur portée et ainsi les faire partager. C'est permettre à chacune et chacun d'avoir accès aux connaissances et doter chaque jeune des outils qui lui permettront de s'assumer en responsabilité dans la société de demain. Parce que l'accès de chacun aux connaissances, sans liberté de choix, menace la démocratie, la première des exigences est bien que la République réaffirme par son système éducatif laïque la nécessité de respecter la liberté de conscience des élèves qui lui sont confiés, d'éveiller leur sens critique et d'œuvrer à l'émancipation de toutes et de tous.

Eddy KHALDI

Continuité pour les DDEN



Sommaire

- **Editorial : La mission de DDEN indispensable pour l'école.**
- **Continuité pour les DDEN.**
- **30% des noyades recensées en 2023 concernaient les moins de 6 ans.**
- **Les AED et AESH en éducation prioritaire n'ont pas droit à la même indemnité que les autres personnels.**
- **Les Départements ne sont pas favorables à une recentralisation de la protection de l'enfance (Délégation aux droits de l'enfant)**
- **Projet de programmes de cycle 1 et 2 : Des syndicats « vent debout » contre un véritable danger.**
- **Les programmes de français et mathématiques massivement rejetés au CSE.**
- **Les violences éducatives ordinaires très présentes à la maison, mais aussi dans le sport. (Baromètre Fondation pour l'enfance)**

Les DDEN (délégués départementaux de l'Éducation nationale) étaient réunis en congrès le week-end dernier (du 31 mai au 2 juin) à Montpellier, ils ont reconduit l'équipe dirigeante menée par Eddy Khaldi et ils "maintiennent l'esprit de leurs résolutions antérieures".



Membres de droit des conseils d'école, ils demandent "que soit maintenue leur voix délibérative", et ils demandent une voie délibérative dans les conseils départementaux. Ils rappellent que "leur impartialité" est "la garantie par leur indépendance vis-à-vis de toutes les organisations politiques, syndicales ou religieuses".

Ils rappellent aussi leur rôle "pour une école promotrice de santé" et de "protection contre le mauvais état des locaux". Ils continueront de demander l'abrogation des lois Debré et Carle ainsi que des "accords iniques qui favorisent les établissements privés". En vertu du principe de laïcité, ils demandent que soient nommés des DDEN dans les départements concordataires de Moselle et du Bas-Rhin. Ils "maintiennent leur exigence d'un strict respect du principe de neutralité des intervenants, y compris pendant (...) les sorties scolaires"...

Les DDEN s'engagent "à augmenter leurs effectifs d'une manière significative" et ils ajoutent que le recrutement de nouveaux délégués "doit être accompagné par les pouvoirs publics et en particulier par le ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse".

Source **ToutEdu**c





Baignades : à tous les âges il y a un risque (en savoir plus)

30% des noyades recensées en 2023 concernaient des moins de 6 ans.

399 noyades survenues en 2023 ont concerné des enfants de moins de 6 ans, soit 30 % du total enregistré entre le 1er juin et le 30 août 2023, recense **Santé publique France** dans son bilan de surveillance de l'été dernier publié fin mai.

A cela s'ajoutent, alors qu'approchent l'été et les Jeux Olympiques de Paris, 109 noyades chez les 6-12 ans ainsi que 86 du côté des jeunes de 13 à 17 ans. Elle sont toutefois en baisse par rapport à 2021, surtout jusqu'à 12 ans.

Sur la totalité des mineurs, on compte 8 % de noyades qui ont été suivies de décès. Ces dernières ont eu lieu en particulier dans les piscines privées (32 % des décès), dans les cours d'eau (26 %), suivi des plans d'eau, de la mer ou d'autres lieux type bassin, carrière, puits (tous équivalant à 13 % des décès).

Santé Publique France indique que le nombre de noyades et de décès "reste élevé sur cette période", soulignant "la nécessité de poursuivre la prévention sur le risque de noyades à tous les âges."

[Le bilan de surveillance de l'été 2023](#)

Les AED et AESH en éducation prioritaire, n'ont pas droit à la même indemnité que les autres personnels.

SUD Education, le SE-UNSA et le SGEN-CFDT avaient demandé au **Conseil d'État**, par des requêtes distinctes, d'annuler le décret et l'arrêté de 2022 qui prévoient des montants de l'indemnité de sujétions versée aux AED et AESH exerçant dans les écoles et collèges relevant des programmes REP et REP+ inférieurs à ceux des autres personnels. La Haute juridiction rejette leurs requêtes.

Elle rappelle que cette indemnité a été instaurée en 2015 pour les enseignants, CPE, personnels de direction, personnels administratifs et techniques, psychologues de l'éducation nationale, personnels sociaux et de santé affectés dans les écoles ou établissements relevant de l'éducation prioritaire. En 2016, les personnels contractuels en bénéficient également. En 2022, le Conseil d'Etat impose au Gouvernement d'y inclure les AED. Un décret a donc été pris "pour inclure les assistants d'éducation dans la liste des catégories de personnels bénéficiant de l'indemnité de sujétions. Il a également inclus les accompagnants des élèves en situation de handicap." Un arrêté a fixé les taux annuels de cette indemnité pour des montants inférieurs à ceux de l'ensemble des autres catégories de personnels.



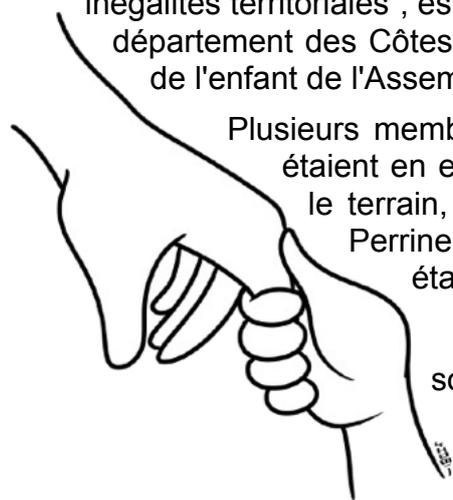
Le Conseil d'Etat considère que cette différence de traitement est justifiée par la différence de situation entre les AED et les AESH et les autres catégories de personnels titulaires et contractuels bénéficiant de l'indemnité. En effet, l'objectif de cette mesure est d' "inciter les personnels à demander une affectation en REP et en REP+ et à y servir durablement". Or les AED et AESH "n'ont vocation à exercer leurs fonctions que dans l'établissement scolaire qui est mentionné par leur contrat".

D'autre part, vu leur niveau de rémunération, le versement de l'indemnité de sujétion "représente une augmentation de leur rémunération comparable, en valeur relative, à celle dont bénéficient les autres catégories de personnels ».

La décision 470485 du Conseil d'État du 28 mai : https://www.legifrance.gouv.fr/ceta/id/CETATEXT000049613268?juridiction=CONSEIL_ETAT&juridiction=TRIBUNAL_ADMINISTRATIF&juridiction=TRIBUNAL_CONFLIT&page=1&pageSize=10&query=%C3%A9ducation&searchField=ALL&searchType=ALL&sortValue=DATE_DESC&tab_selection=cetat

Les Départements ne sont pas favorables à une recentralisation de la protection de l'enfance (Délégation aux droits de l'enfant)

Ce n'est pas en mettant les Départements sous tutelle de l'État que nous transformerons ce système (...), et c'est encore moins en recentralisant la protection de l'enfance que nous réglerons les problèmes et réduirons les inégalités territoriales", estimait mardi 4 juin Cinderella Marchand, vice-présidente du département des Côtes d'Armor lors de son audition par la Délégation aux droits de l'enfant de l'Assemblée nationale.



Plusieurs membres de l'Assemblée des Départements de France (ADF) étaient en effet invités à expliquer les difficultés qu'ils rencontrent sur le terrain, au regard d'une politique qui "ne fonctionne pas", selon Perrine Goulet, présidente de la Délégation : 380 562 enfants étaient pris en charge par l'aide

sociale à l'enfance (ASE) en 2022, soit 30 % de plus qu'il y

a 10 ans ; les résultats scolaires des enfants accueillis sont "inférieurs à ceux de la catégorie classique" avec 40 % de redoublement à l'entrée en 6ème contre 10 % en population générale, ou encore 5,3 % d'enfants qui suivent un second cycle GT contre 49 % en population générale.

Recentralisation. La proposition du député Eric Woerth d'une recentralisation de la protection de l'enfance est tout autant rejetée par les vice-présidentes des départements de Moselle et du Val d'Oise, qui souhaitent davantage un travail collaboratif sur la question. Pour Véronique Pelissier (Val d'Oise), si l'État possède des compétences en matière de santé ou de justice, pour le placement des enfants, les départements ont des connaissances précises des territoires et des quartiers où ils vivent.

A l'inverse, est plutôt constaté un "glissement de compétences" de la part de l'État "sans aucun soutien ou à très faible dose", ce qui conduit à avoir un "système à bout de souffle", dénonce Cinderella Marchand tout comme Florine Colombet (Val d'Oise) qui signale des

enfants en rupture de prise en charge et confiés à l'ASE par défaut, or "l'ASE n'a pas de baguette magique".

Budget. Marie-Louise Kuntz (Moselle) souligne comme ses consœurs la question de budgets en hausse et de moyens "serrés", auxquels s'ajoutent d'une part une "arrivée massive" de mineurs non-accompagnés (sont par exemple cités +42 % entre 2022 et 2023 dans le Val d'Oise) et d'autre part une forte augmentation des signalements (situation ou risque de maltraitance), notamment avec le numéro "119" qui a été largement diffusé dans la population.

Signalements. Véronique Pelissier considère d'ailleurs que la progression des informations préoccupantes (IP) renvoie à une meilleure circulation de l'information dans les cellules de recueil et de traitement (CRIP), que l'Éducation nationale a "fait beaucoup d'efforts" à ce sujet, mais qu'en revanche "très peu (...) viennent des médecins, alors que ce sont les premiers à voir les enfants". Elle indique par ailleurs effectuer des demandes auprès des associations de maltraitance animale, un lien pouvant être fait avec de la maltraitance au niveau de l'enfant : "quand on a un signalement finalement ça se recoupe".

Professionnels. Les problématiques de recrutement et de formation ont de nouveau été soulignées, avec des jeunes personnels qui ne sont plus attirés par ces métiers ou y rentrent "un peu par défaut", occasionnant par la suite arrêts maladies et démissions, donc un important turn-over. Les associations remarquent d'ailleurs une baisse des compétences.

Handicap. "L'école inclusive à tout prix n'est pas une bonne chose, on a voulu trop faire trop vite, cela pose beaucoup de problèmes aux enseignants et aux enfants", fait valoir Véronique Pelissier (Val d'Oise). Pour Cinderella Marchand (Côtes d'Armor), même topo, cette politique n'a pas été suffisamment anticipée, "beaucoup d'enfants la subissent" avec seulement une à trois heures de scolarisation par semaine et des familles qui se retrouvent en difficulté. Elle ajoute que 30 à 40 % des enfants confiés dans son département ont une notification MDPH, un phénomène nouveau, tandis que 300 sont en attente d'une orientation en Institut médico-éducatif (IME). L'école inclusive aurait ainsi du être préparée "depuis 15 ans" à travers la formation des professionnels, c'est à dire "aller vers un changement de pratiques, décloisonner les façons de fonctionner" pour créer des partenariats de terrain.

Protection maternelle et infantile (PMI). Faut-il scinder leur activité en deux, l'accompagnement à la parentalité d'un côté, les obtentions d'agrément et les IP de l'autre ? Perrine Goulet constate en effet que certains parents n'osent plus aller demander de l'aide à la PMI, ayant "très peur" que la réponse soit un placement de leur enfant. "C'est plus pertinent pour les parents", confirme Marie-Louise Kuntz qui a mis en place ce système séparé en Moselle, pourtant Cinderella Marchand (Côtes d'Armor) y voit une perte de confiance dans le système du fait que les services de PMI vont dans les écoles et recueillent des informations auprès des PsyEN, mais aussi un risque de perdre leur approche transversale. Dans le Val-d'Oise, raconte Véronique Pelissier, un bus PMI a été mis en place pour aller vers les parents. Il n'a pas fonctionné sur Argenteuil, pour des raisons plutôt culturelles, mais s'avère très apprécié dans les

Directeur de la publication :
Eddy KHALDI

Rédactrice en chef :
Martine DELDEM

Mise en page rédactionnelle :
Pierre MIMRAN

petites villages ruraux en raison de l'éloignement des services.

Privé. Interrogée sur la possibilité d'une immixtion du privé lucratif dans la protection de l'enfance, Florine Colombet (en charge des Solidarités) constate que le département du Val-d'Oise "est assailli de demandes d'implantation de lieux de vie et d'accueil". Ces demandes seraient systématiquement refusées (mais de plus en plus difficilement, précise-t-elle) afin de maîtriser la qualité de la prise en charge des enfants. Mais la problématique se situe également du côté de l'intérim, pointe Cinderella Marchand (Côtes d'Armor), choix opéré par la majorité précédente pour pallier des difficultés d'accueil récurrentes concernant de 10 à 40 enfants, avec un marché public attribué au groupe "Domino". Pour en sortir, le département expérimente actuellement la création de 60 places en "accueil inconditionnel". L'Intelligence artificielle, un simple outil.

Projet de programmes de cycle 1 et 2 : des Syndicats vent debout contre un « véritable danger ».

Les projets de programmes en français et en mathématiques pour les cycles 1 et 2 (de la maternelle jusqu'en CE2), publiés par le Conseil supérieur des programmes "portent une vision mécaniciste, simpliste et, au final, dangereuse pour les apprentissages des élèves" dénoncent cinq organisations syndicales dans une tribune publiée mardi 4 juin.

La FSU-SNUIPP, le SE-UNSA, la CFDT Éducation, le CGT Educ'action et Sud Éducation dénoncent "une stratégie éducative en rupture totale avec les valeurs historiques d'un enseignement émancipateur fondé sur le refus



des inégalités scolaires et sociales" au travers de programmes qui "balaiant d'un revers de manche des décennies de travaux en sciences de l'éducation et traduisent une méconnaissance à la fois des processus d'apprentissage des élèves mais également une méconnaissance du travail expert des enseignantes et des enseignants".

Leur conception, poursuivent-ils, "nie la réalité des différents **processus et rythmes d'apprentissages**" du fait que les nouveaux programmes, "en visant principalement l'objectif d'améliorer les 'scores' des jeunes élèves lors des évaluations nationales et internationales, brident à la fois les choix didactiques et pédagogiques des équipes enseignantes et transforment les professeurs des écoles en de simples exécutant.es de programmes livrés clés en main". Ainsi, "la capacité de l'élève à réfléchir, à comprendre, à imaginer et à apprendre avec les autres, selon un rythme et des chemins qui lui sont propres est supprimée" par des programmes qui "rompent complètement avec la notion de cycle où les savoirs à acquérir se font progressivement et différemment d'un élève à l'autre, et où les attendus de fin de cycle valident les apprentissages".

L'inquiétude porte plus précisément sur la "volonté d'élémentariser l'école maternelle en vue de la préparation aux évaluations nationales de CP", ou sur l'enseignement du français qui se rapprocherait "plus d'une langue à travailler que d'un langage pour construire une culture et une pensée", le tout formant en définitive un "cumul

d'apprentissages juxtaposés, mécaniques et répétitifs" pour lequel "l'élève sera chargé d'élaborer seul les compétences complexes."

Pour les professeurs des écoles, "plus d'attendus clairs de fin de cycle ni d'objectifs de culture commune à mettre en œuvre par des choix didactiques et pédagogiques", mais une feuille de route quotidienne remplie d' "exemples de connaissances et de savoir-faire attendus des élèves, mais aussi des repères d'acquisition".

Il est donc question d'une "nouvelle conception de la fonction enseignante" , composées d' "exécutantes et exécutants" enseignant "des contenus précis jour par jour, semaine par semaine, et s'appuyant sur ces programmes comme sur un manuel livré clé en main", ce qui "renvoie à l'idée que tout le monde est capable d'enseigner sans formation ni savoir-faire, juste en suivant un pas-à-pas." Le pouvoir politique serait donc "en quête de piloter le système en mesurant les performances et en maintenant la tension sur les élèves et les enseignants quitte à laisser sur le bord du chemin les élèves les plus fragiles incapables de rentrer dans ce moule", entraînant à la fois "perte de sens" des métiers et "caporalisation" de la profession.

"Outil de contrôle des pratiques enseignantes", les **évaluations nationales standardisées** en sont l'exemple, expliquent les signataires de la tribune. En effet, celles-ci "doivent être utilisées pour 'identifier les élèves dont les acquis précédents sont fragile' dès le début du CP " et par ce fait "deviennent l'objectif même de ces programmes conçus davantage comme une base de bachotage permettant la réussite aux évaluations qu'une base de construction des connaissances". Dès lors la pédagogie différenciée nécessaire à la remédiation aux difficultés de ces élèves "se fera en dehors de la classe, dans le cadre de l'accompagnement pédagogique complémentaire", ce qui signifie que l'hétérogénéité de la classe "n'est plus utilisée comme un moteur favorable à l'ensemble de la classe, et surtout l'élève est rendu responsable de son échec".

La tribune : <https://www.sudeducation.org/communiqués/18779/>

Les programmes de français et mathématiques massivement rejetés au CSE.

Les projets de programme de français et de mathématiques pour le 1er cycle (maternelle) et le 2nd (CP, CE1, CE2) ont été présentés au CSE (Conseil supérieur des programmes) ce jeudi 6 juin. Ils ont fait l'objet d'un rejet massif, 47 voix contre, 2 voix pour (les parents d'élèves de la PEEP et de l'APEL), deux abstentions (la JPA et la CFE-CGC), un refus de vote (le SNALC).

La FSU, SUD éducation, la FCPE, la CFDT (EFRP et FEP) et la CGT éducation ont présenté un vœu qui a été adopté par le CSE. Elles dénoncent des "changements incessants" puisque ces programmes ont été "ajustés ou réécrits entre 2018 et 2021". Elles considèrent que "les modalités de rédaction de ces programmes sont inacceptables" : "la concertation n'est restée que formelle" tandis qu' "une large part des textes est en rupture avec les acquis de la recherche". Mais elles estiment surtout que ces programmes procèdent d' "une conception 'à l'envers' de l'apprentissage : on y trouve l'application systématique et mécanique de procédures, au détriment de la résolution de problèmes et de la



construction de la pensée (...). Les notions se succèdent sans lien entre elles, le sens des apprentissages s'en trouve masqué (...). Le découpage par période interroge sur ce qu'il adviendra des élèves qui ne suivront pas les étapes fixées (...). Avec des situations d'apprentissage codifiées, des pratiques également codifiées, ces programmes portent la fin du respect de l'expertise enseignante." Les organisations syndicales et les parents d'élèves demandent "que s'ouvrent des discussions larges permettant les consensus nécessaires appuyés sur l'ensemble de la recherche en éducation".

Rappelons que l'avis du CSE est consultatif et que de nombreux textes ont été publiés malgré des votes largement négatifs.

Les violences éducatives ordinaires très présentes à la maison, mais aussi dans le sport (Baromètre de la Fondation pour l'Enfance)

Les parents sont mieux informés face aux Violences Éducatives Ordinaires (VEO), constate la **Fondation pour l'Enfance** dans la 2ème édition de son baromètre consacré au phénomène, mais "leur usage dans la sphère familiale se maintient, voire augmente" pour certains comportements violents.

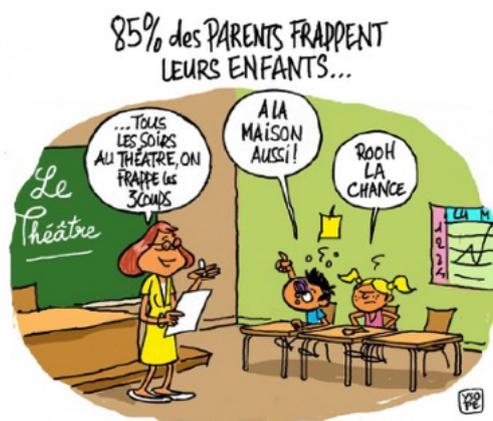
L'enquête, réalisée par l'IFOP auprès d'un panel représentatif de 1 007 parents d'enfants âgés de 0 à 10 ans, indique en effet que 81 % des parents ont eu recours en 2024 à au moins une violence éducative ordinaire dans la semaine précédant l'enquête, contre 79 % en 2022.

Parmi les "tendances préoccupantes" relevées, dans la sphère familiale "les violences corporelles persistent : près d'1/4 des parents ont donné une fessée à leur enfant, 21 % l'ont bousculé, et 16 % lui ont donné une gifle au cours des 7 derniers jours." Et si la plupart des actes sont bien identifiés, "plusieurs comportements violents sont moins reconnus qu'en 2022 et divisent les familles", comme "crier après son enfant" qui n'est plus considéré comme une VEO que par 53 % des parents (-7 points), ou encore donner "une tape sur la main" (52 %, -5 points).

Pratique sportive

Pour la première fois sont analysées les VEO dans le cadre de la pratique sportive des enfants, avec des résultats là encore inquiétants : 38 % des parents rapportent des comportements inappropriés dans la sphère sportive, le plus souvent des violences verbales (19 %), mais aussi psychologiques (15 %) ou de négligences (14 %), et même des cas de violences physiques (11 %) ou sexuelles (9 %).

Pour autant, ils "ne se voilent pas la face par rapport aux dérives de certains entraînements", 79 % des parents estiment que les révélations des violences sexuelles dans le sport ne sont que la face visible de violences plus répandues et ambiantes, et 69 % jugent la pratique des violences dans le milieu sportif "très répandue". Malgré cela certains parents "semblent cautionner ces violences", près de la moitié des répondants considèrent qu'il est difficile voire impossible d'entraîner un enfant sans crier, 34 % sans le punir, 27 % sans le bousculer et 26 % sans le gifler ou lui donner une fessée. De plus, 36 % adhèrent à l'idée que "pour faire progresser un enfant dans son sport, il faut le forcer à s'entraîner et lui faire ressentir une pression régulière."



Conséquences

Qu'elles soient vécues dans la sphère familiale ou sportive, ces violences ont des conséquences à long terme sur leur santé, estime d'ailleurs Joëlle Sicamois, directrice de la Fondation pour l'Enfance pour qui les travaux scientifiques ont démontré que les VEO, "lorsqu'elles sont intenses et répétées, peuvent impacter non seulement les compétences cognitives de l'enfant, mais aussi ses compétences sociales et sa capacité à réguler ses émotions."

Et si la connaissance de la loi de 2019 interdisant les violences éducatives ordinaires a elle aussi fortement progressé, près de trois quarts des parents pensent qu'elle a surtout une valeur symbolique, et 80 % qu'elle n'est pas suffisante. Mais l'enquête révèle également que 12 % des parents "ne voient aucun moyen d'endiguer ces pratiques, car ils n'imaginent pas une éducation sans ces VEO." C'est pourquoi la Fondation pour l'Enfance appelle les pouvoirs publics "à inscrire la lutte contre les VEO dans un plan d'information et d'éducation des parents et de tous les professionnels de l'enfance".

Le baromètre : <https://www.dropbox.com/scl/fi/5xaqxy9sgokzimcginug6/Barom-tre-VEO-et-Sport.pdf?rlkey=7vz48m0mv7pf29liikwfb5gtk&e=1&dl=0>

Le DDEN
Ami de l'école publique
Médiateur bénévole
Militant de la Laïcité
Au service des enfants
et de l'école publique,
Membre de droit du conseil d'école,
Il intervient dans plusieurs domaines

Vous aussi devenez DDEN
Flashez le QRcode ci-dessous,
et remplissez le formulaire

RESTAURATION

SECURITE dans l'école et autour de l'école

TRANSPORTS

SANTE ET HYGIENE

BATIMENTS ET MOBILIERS

ACTIVITES PERISCOLAIRES

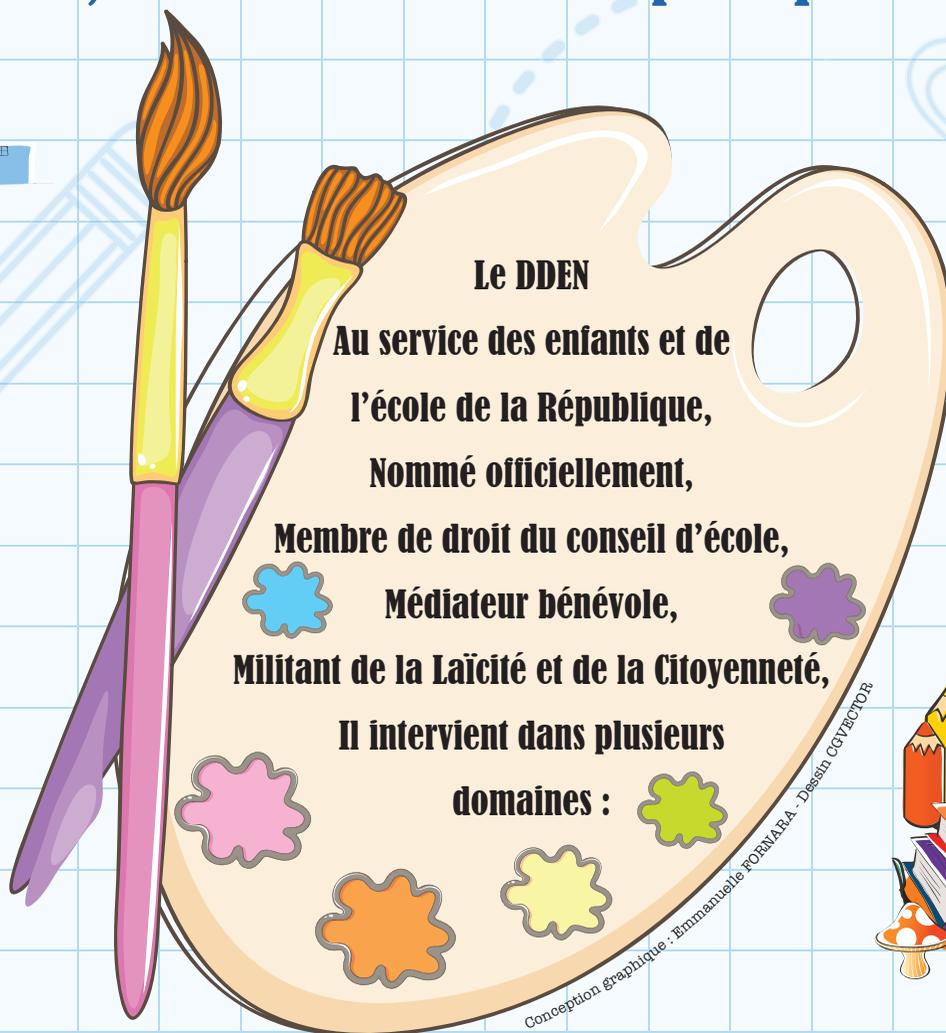
124 Rue La Fayette
75010 Paris

01 47 70 09 59
federation@dden-fed.org

FÉDÉRATION DES DÉLÉGUÉS DÉPARTEMENTAUX DE L'ÉDUCATION NATIONALE

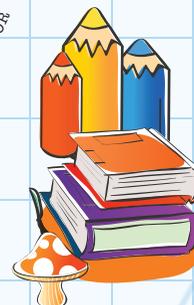
Association reconnue d'utilité publique - Association éducative complémentaire de l'Enseignement public
Association nationale de Jeunesse et d'Éducation populaire - Association ambassadrice de la Réserve citoyenne de l'Éducation nationale

DDEN, Partenaire de l'École publique



Le DDEN
Au service des enfants et de
l'école de la République,
Nommé officiellement,
Membre de droit du conseil d'école,
Médiateur bénévole,
Militant de la Laïcité et de la Citoyenneté,
Il intervient dans plusieurs
domaines :

Conception graphique : Emmanuelle FORMARA - Dessin COTECTOR



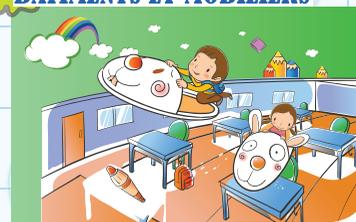
SECURITE dans l'école et autour de l'école



RESTAURATION



BATIMENTS ET MOBILIERS



TRANSPORTS



SANTE ET HYGIENE



ACTIVITES PERISCOLAIRES



Une École, un DDEN
Délégué Départemental
de l'Éducation Nationale



DDEN
DÉLÉGUÉS DÉPARTEMENTAUX
DE L'ÉDUCATION NATIONALE